

ABONNEMENT.

Par an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

ON S'ABONNE :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Reclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions...

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFFITE & Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Novembre 1880.

Bulletin politique.

Sous ce titre : LES MORTS, une feuille républi-
caine de Paris, le Grand Journal, publiait
avant-hier, 2 novembre, les lignes suivan-
tes :

« C'est aujourd'hui le jour des morts, le
jour des grands deuils, des noires tristesses,
des douloureux souvenirs.

« C'est le jour des sombres anniversaires,
où la pensée s'envole par delà les tom-
beaux... C'est le jour des sérénités et con-
solantes pensées, mais aussi celui des mor-
nes désespoirs et des cruels déchirements.

« C'est le jour où la France se recueille
pour se souvenir, car ils sont nombreux, les
morts qu'elle pleure !

« Si, en effet, nous remontions dix ans en
arrière pour écrire rapidement l'histoire né-
crologique de cette triste période, nous ne
pourrions faire un seul pas sans nous heur-
ter au socle d'un tombeau, sans rencontrer
le terre sous lequel dorment les oubliés.

« Où sont les généreux enthousiasmes
qui faisaient battre les cœurs au récit de nos
vieilles gloires ?

« Nos drapeaux, déchirés dans les lut-
tes, souillés par la trahison, sont recouverts
d'un crépe ; notre épée, si vaillante et si fière,
brisée sur les champs de bataille, se trans-
forme en tronçon dont les révoltés de la
guerre civile se sont fait un poignard pour
mieux égorger la patrie.

« Où sont le culte du passé, la fidélité
aux traditions, le respect des glorieux sou-
venirs ?

« Où sont notre grandeur, notre pres-
tige, notre puissance ?

« Où sont les vertus civiques et les che-
valeresques dévouements qui nous faisaient
comme maître d'héroïques folies, mais nous mé-

ritaient aussi l'admiration et la reconnais-
sance des peuples ?

« Jadis, nos volontaires couraient à la
défense de la Pologne ; aujourd'hui, nous
tournons les canons de notre flotte contre les
murs de Dulcigno.

« Où sont nos vieilles gloires parlemen-
taires, qui faisaient retentir la tribune fran-
çaise de ces magnifiques harangues, chefs-
d'œuvre d'éloquence et de patriotisme, qui
attiraient sur elle l'attention du monde ? Au-
jourd'hui, la tribune ne retentit que des
éclats tumultueux, des luttes personnelles,
des conflits d'ambition, des antagonismes de
parti.

« Où sont les deux grandes affligées,
l'Alsace et la Lorraine, dont les statues voi-
lées de deuil nous rappellent la guerre avec
ses horreurs, la défaite avec ses humiliations,
la trahison avec ses hontes, la mutilation
avec ses regrets éternels, ses patrioti-
ques espérances ?

« Voilà les morts que pleure la patrie ;
voilà les souvenirs que ce jour fait revivre ;
voilà les tristesses dont elle s'abreuve.

« Est-ce donc la France des grands jours,
celle qui est en proie aux dissensions intesti-
nes, qui se repaît d'un scandale, celle qui
semble prendre à tâche de s'abaisser, de s'a-
moindrir ? Est-ce la France des grands jours,
celle qui met sa gloire à proscrire les faibles,
à insulter les vaincus, à frapper des hommes
sans défense ?

« Qu'a-t-on fait de la justice, de la liberté,
ces deux illustres morts qui semblent à ja-
mais ensevelis dans un lourd et impénétra-
ble suaire ?

« La liberté !
« Nous avons souffert et lutté pour la
conquérir. Nous avons subi les longues at-
tentés, les cruelles déceptions. Nous avons
dépensé le plus pur de nos vaillantes éner-
gies, et comme celle de nos chères provin-
ces perdues, sa statue est couverte du voile
noir.

« La justice !

« On nous disait que la main puissante
de la République tiendrait en équilibre ses
deux magnifiques plateaux, et nous voyons

la balance pencher toujours du côté de l'op-
pression, de la violence, de l'arbitraire !

« Les voilà donc dans la fosse commune,
ces morts que nous pleurons ; ils y dor-
ment leur dernier sommeil, et avec eux,
l'honneur, la gloire, le prestige, l'avenir de
la France.

« Où donc est celui dont la main vigou-
reuse descendera la pierre tumulaire qui les
couvre ?

« Quelle est la voix assez puissante pour
sonner le réveil dans cette vallée de Josaphat ?

« Qu'il se lève s'il existe, car il est temps,
car chaque heure nous rapproche de l'a-
blime au fond duquel l'histoire des peuples
s'efface et se perd ; car le jour n'est pas éloi-
gné où notre grand poète pourrait s'écrier
encore : « Au secours ! car la France se
meurt, car la France s'éteint ! » Qu'il
vienne rendre ce peuple à lui-même et ren-
dre à ce peuple ce qui lui appartient ! Qu'il
se laisse tenter par une gloire aussi digne de
sa haute et légitime ambition ! Qu'il sente
s'éveiller en lui les séductions de l'orgueil et
les audaces de la volonté !

« Il le peut, il le doit, et, s'il le veut, aux
sombres réalités du présent, succéderont les
radieuses espérances de l'avenir. »

Chronique générale.

L'exécution des décrets a eu lieu hier à
Nantes, Lorient, Carcassonne, Toulouse,
Lyon, Mâcon, etc.

Quand M. Andrieux fera enfoncer la porte
des Pères Dominicains, rue Jean-de-Beau-
vais, à Paris, il aura à expulser trois moines
décorés au feu. Le Père Mercier et le Père
Jouin sont chevaliers de la Légion-d'Hon-
neur ; le Père Bernard a la médaille mili-
taire et les médailles de Crimée et du Mexi-
que.

Le Père Mercier a été blessé de cinq balles
au combat de Villers-Bretonneux. Resté sur

le champ de bataille, épuisé par la perte de
son sang, il est tombé aux mains des Prus-
siens qui le gardèrent prisonnier pendant
deux mois dans leurs ambulances. Quand il
s'échappa à Pont-Noyelles, il s'empressa de
rejoindre les troupes françaises. Pendant ce
temps-là, M. Andrieux, qui ne risquait point
sa peau, était installé à Lyon comme procu-
reur de la République.

Aujourd'hui, policier à Paris, il est bien
digne de procéder à l'expulsion de ces moi-
nes qui ont fait bravement leur devoir en
1870 et qui ont versé leur sang au service
de la patrie.

Ce que nous disons pour les Dominicains,
nous pouvons le dire aussi pour les Francis-
cains, les Capucins, les Maristes et les au-
tres congrégations.

Partout les crocheteurs trouveront en face
d'eux d'humbles et braves religieux qui ont
prodigué leur vie pour la France, qui sont
prêts à la faire encore, qui n'ont jamais
donné que les plus nobles exemples de vertu
et de patriotisme.

Si les républicains en habit noir l'oublient,
les autres, leurs subordonnés, s'en souvien-
dront peut-être.

Peut-être, dans les rangs des sergents de
ville qui le prendront au collet, le Père Mer-
cier retrouvera quelques-uns de ses anciens
soldats. Ceux-ci rougiront de la honteuse
besogne qu'on leur impose et se détourne-
ront en pleurant, comme nous l'avons vu
faire à plusieurs.

M. Andrieux seul ne rougira pas ; il rira
même d'une joie insolente, comme au 30
juin, et sera heureux de faire arrêter et mal-
traiter quelques douzaines d'honnêtes gens.
(Union.)

Nous publierons demain la Lettre adres-
sée par Sa Sainteté le Pape Léon XIII à l'Ar-
chevêque de Paris.

Des poursuites vont être exercées contre
le journal la Commune, à l'occasion d'un
article paru dans le numéro du 4<sup>er</sup> novem-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE PASSION

(Suite et fin.)

IV

Quinze jours s'étaient écoulés.

Un soleil doux jetait ses premiers rayons sur
l'habitation des Herbages ; c'était une de ces
matinées fraîches, mais joyeuses, où la nature
éclate une fois encore les fleurs et la verdure que la
gelée doit lui ravir le lendemain.

Il était de bonne heure, et cependant déjà les
habitants de la petite maison étaient sur pied. Dans
la chambre du chevalier on faisait des préparatifs
de départ ; quelques petits paquets étaient jetés çà
et là sur le plancher. M<sup>me</sup> de Menneville, tout ha-
billée, était assise dans un fauteuil ; mais on voyait
à l'abattement répandu sur son visage, à la lan-
gueur de ses mouvements, que le principe de cette
maladie qui l'avait tenue si longtemps alitée existait
encore. Le chevalier était sombre et silencieux ;
Octavie pleurait.

Un cheval s'arrêta à la porte de la maison, et
le curé ne tarda pas à paraître ; Menneville lui
tendit la main :

— Vous venez voir, dit-il avec un sourire mé-
lancolique, le départ d'une pauvre famille chassée
de son toit héréditaire... Quel que soit notre mal-
heur, vous n'entendez aucun murmure. Vous le
voyez, continua Menneville, nous n'emportons rien
que nous n'ayons racheté avec la petite somme
due à votre obligeance... Mon épée, la robe blan-
che de ma fille, un portrait de famille, voilà tout
ce qui nous reste, tout ce qui nous appartient
maintenant.

— Monsieur le chevalier, dit le vieux prêtre
d'une voix altérée, pourquoi votre fierté vous
oblige-t-elle de refuser les services d'une per-
sonne... ?

— Monsieur le curé, reprit celui-ci avec fermeté,
le sort en est jeté : nous quittons les Herbages pour
toujours... Il ne nous reste plus qu'à dire adieu à
ce modeste asile où nous avons passé des temps si
heureux.

— Ne voulez-vous pas, dit le curé en baissant les
yeux avec embarras, revoir encore une fois votre
petit jardin, votre volière, vos oiseaux ?

— Vous prévenez mes désirs, dit Menneville
tristement ; oui, je veux revoir encore ces pauvres
bêtes... elles ne sont pas coupables si leur maître
les a préférées au bonheur de sa famille.

La malade s'appuya d'un côté sur le bras de son
mari, de l'autre sur l'épaule de sa fille ; on des-
cendit au jardin.

Il y avait quelque chose d'imposant et de reli-
gieux dans cette promenade dernière d'une pauvre
famille obligée de quitter son modeste héritage. Il
semblait que la nature se fit plus belle encore que
d'ordinaire pour augmenter ses regrets. A mesure
qu'on approchait de la volière, une vive anxiété se
peignait sur le visage du curé et des deux dames.

Le prêtre profita d'un moment où le chevalier,
enfoncé dans ses tristes réflexions, était incapable
de remarquer ce qui se passait autour de lui pour
montrer rapidement du doigt à M<sup>me</sup> de Menneville
un épais cabinet de verdure en murmurant :

— Il est là !

Puis il s'approcha de Menneville.

— Voici le moment le plus cruel pour vous,
dit-il ; ces oiseaux qui vous étaient si chers...

— Oh ! je suis bien changé, répondit le pauvre
campagnard avec abattement, mes malheurs m'ont
fait faire de tristes retours sur ma conduite passée.

— Nous allons voir, murmura le curé avec
émotion.

Tout à coup Menneville, qui était un peu en
avant du reste de la compagnie, parut frappé de la
plus vive admiration. Un sentiment indéfinissable
de joie et d'étonnement se peignit sur ses traits ; il
voulait parler, il ne prononçait que des paroles
entrecoupées ; le moment de crise était arrivé.

Menneville croyait toujours trouver sa volière
désolée et presque vide, comme il l'avait laissée la

veille : ô prodige ! la petite colonie était plus nom-
breuse, plus charmante que jamais. Elle était aug-
mentée d'une foule d'espèces rares et curieuses que
Menneville n'avait jamais possédées autrefois.

Ces beaux hérons, ces hiboux, ces cormo-
rans auxquels il avait rendu la liberté quelques
jours auparavant, semblaient être revenus d'eux-
mêmes à leur cage, et se promenaient gravement
derrière leur grillage de laiton. Mais ce qui frappa
surtout le chevalier, ce fut de voir à la place
d'honneur un pigeon couronné, plein de vie et
d'animation, gonflant avec orgueil sa gorge d'azur,
étalant en éventail les plumes blanches qui ornaient
sa tête, et faisant entendre un roucoulement ma-
jestueux.

Cet instinct de l'amateur que Menneville avait
cru mort en lui-même se réveilla tout entier.

— Un pigeon couronné ! s'écria-t-il. Celui que
je possédais n'était donc pas unique en France ?

Ce fut là sa première pensée.

— Qui est venu ici ? reprit-il bientôt. Que tout
cela est beau, que tout cela est précieux ! A qui
appartient ces merveilles ?

— A vous, monsieur le chevalier, dit une voix
humble derrière lui.

Un jeune homme vêtu de noir sortit d'une char-
mille.

— M. Charles Simon ! s'écria Menneville au
comble de l'étonnement.

bre 1880, intitulé : *A bas l'armée de Cussy*, et signé : *Général Cluserot*.

La demoiselle Lucie Farre, qui vient d'être condamnée à huit jours de prison par le tribunal correctionnel d'Avignon pour avoir souffleté un gendarme, est une cousine germaine du ministre de la guerre.

On assure néanmoins que le ministère public a reçu l'ordre d'interjeter appel à minima devant la cour de Nîmes de ce jugement.

Les personnes arrêtées à Rennes, pour avoir protesté contre l'application des décrets, ont été jugées le 30 octobre.

M. Schmoderer, qui avait crié : *A bas les crocheteurs!* a été acquitté.

Les tribunaux eux-mêmes comprennent l'explosion bien naturelle de ce cri du cœur.

On vient de voir que l'une des femmes arrêtées à Avignon vient d'être condamnée à huit jours de prison pour avoir souffleté un gendarme.

On dit que M. le sous-préfet de Carpentras a souffleté un jeune avocat. A combien de jours de prison sera-t-il condamné?

Voici l'état complet des congrégations, autres que celles des Jésuites, frappées du 16 au 30 octobre :

**Carmes.** — 16 maisons, à Laghet (Alpes-Maritimes), à Pamiers (Ariège), à Carcassonne, à Maiche (Doubs), à Montélimar, à Aix, à Toulouse, à Bordeaux et au Broussay (Gironde), à Rennes, à Montpellier, à Agen, à Bagnères-de-Bigorre et à Tarastets (Hautes-Pyrénées), à Lyon et à Paris.

**Capucins.** — 4 maisons, à Marseille, à Aix, à Perpignan et à Céret (Pyrénées-Orientales).

**Récollets.** — 4 maisons, à Marseille, à Rennes, à Avignon et à Nîmes.

**Dominicains.** — 3 maisons, à Marseille, à Carpentras et à Saint-Maximin (Var).

**Oblats de Marie.** — 2 maisons, à Marseille et à Aix.

**Chanoines de Saint-Jean de Latran.** — 2 maisons, à Beauchesne (Deux-Sèvres) et à Matincourt (Vosges).

**Pères Camilliens.** — 1 maison, à Cuisery (Saône-et-Loire).

**Pères du Saint-Sacrement.** — 1 maison, à Marseille.

**Pères du Sacré-Cœur.** — 4 maisons, à Arles.

**Bénédictins.** — 1 maison, à Marseille.

**Missionnaires espagnols.** — 4 maisons, à Thuir (Pyrénées-Orientales).

**Pères Somasques.** — 1 maison, à Chambéry (Savoie).

**Barnabites.** — 1 maison, à Paris.

De sorte que, depuis le premier jour de l'exécution des décrets du 29 mars jusqu'à lundi dernier 1<sup>er</sup> novembre, il y a eu 110 établissements de congréganistes fermés.

— Oui, un fils qui vient vous conjurer de pardonner à la mémoire de son père!

Le chevalier restait muet. Le curé s'approcha à son tour.

— Monsieur le chevalier, dit-il, ne résistez pas aux prières de ce bon jeune homme... Il a toujours gémé de l'injustice dont vous avez été la victime; à votre insu, il vous a comblé de bienfaits... Vous êtes encore légalement le maître de cette habitation; M. Charles a anéanti l'acte de vente et la procédure... L'argent que je vous ai prêté, moi, pauvre prêtre, vivant d'aumônes, venait de lui. Pendant que vous le maudissiez, il veillait sur vous et sur votre famille. Quand je lui ai appris le désespoir que vous ressentiez de la perte de votre oiseau le plus cher, il est parti sur-le-champ pour Paris, il s'est procuré à tout prix le seul individu de cette espèce qu'on ait pu trouver... Dites, monsieur, pour tant de soins, de zèle, de désintéressement, d'affection, ne lui direz-vous pas que vous pardonnez à son père... à lui?

Charles, à genoux devant le gentilhomme, couvrait ses mains de larmes. M<sup>me</sup> de Menneville et Octavie s'approchèrent timidement. Le chevalier hésitait encore, l'orgueil se révoltait sourdement, mais un regard jeté sur le pigeon couronné fit pencher la balance.

— Je pardonne, dit-il enfin en pressant le jeune homme sur son cœur.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 novembre.

Les derniers règlements sur le 5 0/0 se traitent à des prix vraiment exorbitants. Sur le Crédit foncier on a payé jusqu'à 14 fr., soit, à raison de 168 francs par an non compris les courtages, sur une valeur qui produit, année commune, un dividende de 35 fr.

Les cours se ressentent de ce resserrement du crédit. On est à 119.35 sur notre 5 0/0. L'italien est à 87.50; le Florin d'Autriche à 74.60 et le Florin hongrois à 93.75.

Les bonnes affaires sont rares; aussi le public se porte-t-il avec empressement sur celles qui se présentent de loin en loin. Les demandes nombreuses d'actions de la Société impériale royale privilégiée des Etats autrichiens qui se produisent à Paris, dans les bureaux de quartier de la Société générale, en province, dans les agences de ce grand établissement de crédit, en sont la preuve manifeste. Il s'agit bien ici, en effet, d'une entreprise de premier ordre et qui arrivera rapidement à la prospérité à laquelle sont parvenues les Banques privilégiées d'Europe.

Nos valeurs de crédit françaises demeurent l'objet du choix des capitaux disponibles. On achète pour compte des meilleurs portefeuilles la Banque d'escompte au-dessus de 825 et la Banque hypothécaire au-dessus de 625. Les obligations 3 0/0 de cette Société vont donner lieu à un nouveau tirage le 10 novembre courant.

La Société générale française de Crédit est en très-vive demande. On paie depuis samedi l'acompte de 15 fr. sur le dividende de l'exercice courant. Ce coupon sera détaché officiellement le 6 et il en résultera sans aucun doute une sérieuse impulsion dans le sens de la hausse.

Il y a des ordres d'achats suivis sur les Bons privilégiés de l'Assurance financière et sur les actions de la Compagnie d'Assurance la Foncière-Transports. Crédit foncier, 4,350; Crédit lyonnais, 970.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Nous apprenons que M. Hourse, chevalier de la Légion-d'Honneur, a donné sa démission de commissaire de police de la ville de Saumur, pour ne pas avoir à participer à l'application des décrets liberticides du gouvernement.

Voici la lettre qu'il a adressée à M. le Sous-Préfet de Saumur :

« Monsieur le Sous-Préfet,

» Quoique sans fortune et sans autres ressources que ma modeste pension de sous-officier de gendarmerie, avec une nombreuse famille à ma charge, je ne veux, en aucune façon, participer à l'exécution des décrets du 29 mars 1880, concernant l'expulsion des Ordres religieux, comme vous m'en avez donné l'ordre, ce qui est, suivant moi, une grave atteinte apportée à la liberté de chacun.

» Je viens donc vous prier, Monsieur le Sous-Préfet, de vouloir bien ne plus compter sur mon concours de commissaire de police et accepter ma démission en l'adressant à qui de droit.

» Je ne quitte pas sans regrets l'emploi que j'occupe depuis cinq ans à Saumur, où j'ai rencontré, en toutes occasions, une vive sympathie de la part de tous ses habitants en général; aussi peuvent-ils être assurés

Puis il regarda Charles et sa fille qui baissaient les yeux.

— Non, je ne me laisserai pas vaincre en générosité, dit-il avec âme; monsieur Charles, embrassez votre femme!

Et pendant que les jeunes gens se livraient au plaisir de se revoir après une si longue absence, à l'espérance d'un bonheur prochain, il murmurait avec admiration :

— Le plus beau pigeon de la terre, et cette fois l'unique en France!

ELIE BERTHET.

FIN.

### Causerie d'artiste.

— Vois-tu, mon vieux, pour comprendre l'art aujourd'hui, il n'y a plus que toi et moi... et encore, toi?

### Entre concierges :

— Eh! ma'me Gibou, qu'est-ce que vous faites de votre fils? lui avez-vous trouvé de l'occupation?  
— Une très-bonne place, ma chère! il est clerc de notaire chez un huissier!

### Au théâtre.

Un spectateur profite du dernier entr'acte pour réclamer son pardessus à l'ouvreuse.  
— Votre numéro? demande celle-ci.  
— Trouvez d'abord mon pardessus, mon numéro est dedans, je vous le donnerai après!

que je conserverai d'eux un précieux souvenir.

» Je suis, avec un profond respect, Monsieur le Sous-Préfet, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» Le Commissaire de police,

» HOURSX,

» Chevalier de la Légion-d'Honneur.

Que M. Hourse veuille donc recevoir nos chaleureuses félicitations pour le noble exemple qu'il vient de donner dans notre ville de Saumur. Nous l'assurons de l'approbation sincère et unanime de tout ce qu'il y a d'honorable dans le pays.

## Tel Maître, tel Valet.

La persécution religieuse organisée par les Ferry, Constans et C<sup>ie</sup>, trouve des imitateurs platement soumis dans les rangs les plus infimes de leur administration. Un exemple se passe près de nous, et nous nous faisons un devoir de le révéler à nos lecteurs.

Deux religieuses de l'ordre de Sainte-Marie de Torfou avaient été chargées, dès 1853, de fonder et de diriger une école mixte dans la commune de Distré. Appelées par la population, elles furent installées et pourvues de tout ce qui leur était nécessaire à l'aide de la générosité des habitants. Depuis lors (27 ans), elles n'ont cessé d'être dévouées à leur tâche d'institutrices, de se rendre aux désirs des familles pour assister les malades, voire même pour veiller et ensevelir les morts, en un mot d'exercer avec sollicitude et désintéressement tous les actes de la charité; aussi étaient-elles vénérées et aimées dans chaque foyer de la commune.

Comment se fait-il qu'aujourd'hui elles soient prosrites? C'est que le maire, se faisant bassement le complaisant de ses maîtres, a fait voter leur renvoi par son conseil municipal. Depuis quelques mois, on parlait bien tout bas de ce mauvais projet, mais on ne pouvait y croire. En effet, quels griefs avait-on contre elles? Elles étaient bonnes et pleines de dévouement pour les enfants et pour les familles; le bruit de cet acte odieux et lâche ne trouvait aucun crédit; pouvait-on supposer que, sans le moindre motif, sans le moindre prétexte, on s'attaquât à ces *bonnes Sœurs* sans défense, qui n'ont d'autre but, d'autre désir que d'enseigner à leurs élèves le respect envers Dieu et leurs parents.

Mais le maire voulait être, lui aussi, agréable aux gouvernants, et chasser les *congréganistes*. Il convoque son conseil: les purs les plus purs ne manquent pas à l'appel — comment cela se fait-il? les bons sont absents; — puis, le 8 août, sur la demande adressée au maire, dit la délibération, par une seule personne, six conseillers votent l'expulsion des Sœurs et leur remplacement par une institutrice laïque. Sur quoi se fonde cette décision? La délibération n'en dit mot. Ce n'est pas assurément sur la faiblesse des classes: M. le maire, qui est aussi délégué cantonal, a inspecté l'école au mois de juillet avec ses collègues et a signé un rapport disant que l'école de Distré est l'une des mieux dirigées du canton sud de Saumur, que les études et le degré d'avancement des élèves sont des plus satisfaisants.

Quel est donc le motif vrai de la persécution, sinon la haine contre la religion et la basse soumission à un mot d'ordre venu d'en haut?

Les conseillers qui ont voté ainsi se sont-ils bien rendu compte de leur acte et surtout se sont-ils inspirés du vœu des habitants?...

Non, assurément, car leur décision a été accueillie par une réprobation générale.

Nous passons sous silence la brutalité avec laquelle on a signifié cette délibération; qu'il suffise de dire que le maire a accordé 24 heures aux Sœurs pour avoir à déguerpir d'un local qu'elles occupaient depuis plus de 27 ans.

La conscience publique s'était indignée, et M. le curé de Distré, cédant aux instances de la population, se mit en mesure d'ouvrir une école libre en se conformant aux prescriptions de la loi du 15 mars 1850.

Le temps pressait, la rentrée des enfants devait avoir lieu dans les premiers jours de septembre. Grâce à l'activité de M. le curé et à la bienveillance d'un père de famille, un local est approprié: il réunit toutes les conditions de salubrité voulues par la loi! L'inspecteur des écoles primaires le visite et ne trouve rien à objecter. La haine du maire n'était pas satisfaite; la classe était bien aérée, pourvue d'un mobilier neuf,

grâce à la générosité de quelques habitants; la cour était spacieuse et bien ensoleillée; l'école s'était élevée par enchantement, et leurs *bonnes Sœurs*.

L'école devait être ouverte le 2 octobre; les déclarations prescrites avaient été faites au maire dès le 18 août, et s'il avait des motifs d'opposition, il devait les faire connaître, aux termes de la loi, dans le délai d'un mois.

Le mois de septembre s'écoula. Silence absolu du maire. C'est qu'en effet il n'avait nul motif pour s'opposer à l'ouverture d'une école libre autorisée par la loi: mais la proie va lui échapper, et alors il agit par intimidation, et dans sa rage il écrit le 4<sup>o</sup> octobre à la Sœur institutrice pour lui défendre d'ouvrir l'école, la menaçant de déférer l'infraction au procureur de la République. C'est ainsi qu'il pratique et respecte la liberté, ce grand citoyen. *Sic volo, sic jubeo.*

Grand émoi dans la population! Mais les parents déclarent hautement qu'ils n'envoieront pas leurs enfants à l'école laïque.

On fit sans doute comprendre à ce maire que son acte était arbitraire, car dès le lendemain 2 octobre, il écrivait de nouveau à la Sœur institutrice :

« Madame,

» Je reçois une communication qui me force à tolérer que vous ouvriez votre école demain; vous pouvez donc considérer comme non avenue ma lettre d'hier.

» Le maire de Distré, conseiller général,  
J.-E. BURY.

Est-il possible d'avouer plus piteusement son incapacité, son ignorance?...

Le lendemain, la rentrée s'effectue, le curé bénit le nouveau local au milieu d'un concours presque unanime de la population, voulant ainsi donner aux Sœurs un témoignage de sa sympathie. La joie était dans les cœurs, on devait se croire en paix, mais la bile du maire était trop fortement remuée, et voilà que, le mercredi 6, nouvelle injonction de fermer l'école.... C'est à ne pas y croire, et ce serait burlesque si cette persécution n'était pas aussi triste. Les pères de famille, justement indignés, se réunissent, et, dès le soir même, vont chez le maire pour avoir l'explication de sa mesure. Ce tyranneau de campagne, redoutant le tête à tête, fait refuser sa porte à ses administrés qui se retirent en maugréant contre ce maire despote et sournois. Sa colère est à son comble, et, le 20 octobre, il écrit encore.... à l'institutrice :

« Vous êtes dans le cas de récidive prévu par les articles 28 et 29 de la loi du 15 mars 1850; je vais avertir M. le procureur de la République qui vous appliquera strictement la loi.... »

Pauvre maire! en a-t-il dépensé de la rage pour produire cette ineptie! Et depuis quand le procureur de la République applique-t-il donc les tortures?... Il requiert la loi, et le tribunal juge. Et c'est un docteur qui parle, un docteur en médecine! Il se croit donc bombardé docteur en droit parce qu'il est de la République. Ces grands citoyens ne doutent de rien. Vous me résistez, je vous brise: *Sit pro ratione voluntas....* et vive la liberté!

Le plus drôle, c'est que ce même jour, 20 octobre, la Sœur institutrice recevait de M. Yon, inspecteur d'académie à Angers, la lettre suivante :

« Madame,

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'âge d'admission des enfants dans les écoles est fixé à 5 ans pour les communes qui n'ont pas de salle d'asile.

» Je vous invite à vous conformer au règlement et à ne plus recevoir dans votre école d'enfant âgé de moins de 5 ans.

» L'Inspecteur d'Académie,  
» L. YON.

Qu'en dit M. le maire de Distré? Il se casse la tête pour faire fermer l'école, et l'autorité universitaire reconnaît la validité de son existence.

Que conclure de ce récit, sinon que les adeptes de la loi Ferry perdent la raison pour persécuter leurs pauvres et faibles victimes; qu'ils le font sans discernement, aveuglés par la passion; qu'ils rampent servilement pour obéir à leurs maîtres et que c'est d'eux que l'on doit dire :

Tel maître, tel valet.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'à l'école laïque de Distré, sur 7 élèves, 3 sont des bébés de 2 à 3 ans.

## SIÈGE

DU Couvent des R. P. Capucins  
A Nantes.

L'Espérance du Peuple publie les notes télégraphiques suivantes, datées de l'intérieur du Couvent assiégé, le 3 novembre :

Nantes, 1 h. 1/4 du soir.

A 10 heures, on a aperçu les gendarmes. Peu après, la cavalerie et l'infanterie ont débouché par la route de Rennes.

Leur premier soin a été de refouler la foule le plus loin possible.

Arrestation de MM. Le Cour, conseiller général; Georges Lévesque; Henri Polo, vice-président du tribunal de commerce; Arthur de Cornulier; quelques-uns avec menottes.

Acclamations prolongées en faveur des R. P. Peu de cris hostiles.

M. Catta, substitut démissionnaire, s'est promené longtemps dans la première cour, après que la foule l'eût évacuée, sans que M. Vallée eût osé rien dire à son ancien chef.

Suivant toute apparence, nous aurons la physionomie des crocheteurs photographiés à l'œuvre.

M. Le Boucher, procureur de la République, démissionnaire, contemple les crocheteurs à l'œuvre.

Dans la petite cour de clôture, on voit stationner une demi-douzaine d'agents, quelques gendarmes, un commissaire de police qu'on ne connaît pas; le célèbre Vallée, toujours blême, moins gros cette fois, n'a pas osé porter sa décoration pontificale.

On remarque, en outre, dans cette petite cour, entre le R. P. Gardien et le P. Louis, MM. de Cazenove de Pradines, Arnous-Rivière père et fils, Jamin, Ménard, avocat, abbé William, Le Maignan de la Verrerie, Vidie, Poulain, de la Peccaudière, avoué, Renaume, avoué, Papot, huissier, marquis de Ternay, de Tinguay.

M. Granier, du Phare, étant entré dans cette seconde cour, à la suite des policiers, a été prié par M. Arnous-Rivière de passer la porte. Les policiers ont dû exécuter l'ordre.

La cour d'entrée est gardée par la ligne.

Le jardin est gardé par MM. Lallié, ancien député; Chauvet, agent de change; Jules Lévesque, etc.

Les gardiens des R. Pères les entourent dans le cloître qui longe les cellules.

Première porte, donnant entrée dans la clôture, enfoncée après une heure de travail.

La deuxième porte a été crochétée et enfoncée vers midi.

A 1 heure 40 minutes, des charpentiers, étrangers à la ville, frappent à coups redoublés sur la troisième porte, fortement appuyée par une barricade, contre laquelle ils s'escriment en vain pendant une heure. Cet obstacle ne sera pas forcé avant deux heures de travail, suivant toute apparence, car on répare la brèche au fur et à mesure, et l'ouvrage, après deux heures de vaine démolition, est plus solide qu'au commencement de l'attaque.

Les charpentiers, las de jouer de la hache, se relèvent de quart d'heure en quart d'heure. Ceux qui vont prendre du repos défilent devant Vallée, à la face plus blême que jamais, avec son écharpe en sautoir.

A 11 heures 1/2, bénédiction du Saint-Sacrement, au 1<sup>er</sup> étage, par le R. P. Vicaire. — Cérémonie émouvante. — Les chants auxquels répondaient les défenseurs du rez-de-chaussée, étaient admirables et arrachaient des larmes à toute l'assistance.

Après la bénédiction, le R. P. Vicaire a adressé quelques paroles émues aux hommes dévoués qui s'étaient proposés à la garde du couvent, afin que les crocheteurs eussent des témoins de leurs attentats.

A 2 heures moins 10 minutes, le bruit court dans la forteresse que MM. de Cazenove et Arnous-Rivière sont entraînés de force hors du couvent.

Le crochétage a commencé à dix heures et quart; le défilé était ainsi composé :

La gendarmerie, le commissaire central, accompagné de deux commissaires de police, une charrette contenant des outils de serrurerie, un escadron de dragons et une compagnie d'infanterie.

Le commissaire central a demandé à parler; mais, quoique ayant donné sa parole, dès que la porte fut ouverte ses agents pénétrèrent dans la cour et chassèrent les personnes qui s'y trouvaient; quelques-

unes ayant fait résistance ont été arrêtées et conduites dans l'Ecole communale.

Un grand nombre de voyous, la plupart des repris de justice, payés, sont divisés par groupe, ayant chacun son chef, pour insulter et frapper les gens qui prennent la défense des Pères.

Une députation est allée trouver M. le Maire, pour lui demander protection vis-à-vis de ses concitoyens; on a beaucoup crié : Vive la France! Vivent les Capucins! Vive la liberté! Vivent les dragons! Vive l'infanterie! Les voyous ont répondu par les cris de : A bas les Capucins! Vive la République!

Ce sont bien les mêmes personnages que l'Indépendance de l'Ouest, un journal républicain pourtant, nommait si justement, en 1872, de lâches et viles canailles.

Tous les ateliers républicains ont poussé leur personnel contre le couvent des Capucins.

L'Espérance du Peuple continue en ces termes :

« L'acte d'iniquité se poursuit. Pour l'accomplir, on a associé à la police la gendarmerie, un escadron de dragons, et au moment où nous écrivons, le désordre est si grave, que trois compagnies d'infanterie se rendent sur la route de Rennes.

« Le Préfet vient de passer avec une escorte de gendarmes; il a été hué comme jamais personne ne l'a été; il était enfoncé dans sa voiture, blême et défilé.

« A onze heures, l'œuvre a commencé.

« Pendant qu'un peloton de gendarmes arrive par le haut de la rue Noire, un autre peloton venait par le bas de cette même rue; il était suivi de cent agents de ville, derrière lesquels venait une charrette à bras, remplie d'outils, de rossignols, de vilebrequins, de pioches et de mardeaux, traînée par les cantonniers de la ville, sous la conduite du chef piqueur !!! Après eux venait le commissaire central, et au milieu des autres commissaires on remarquait M. Vallée, commissaire aux délégations, qui, malgré son titre de chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, avait déjà assisté au crochétage chez les Jésuites.

« Notre directeur l'a rappelé aux convenances en passant à côté de lui et refusé son salut; après, venaient, sur deux rangs, un escadron de dragons, dont les officiers paraissent honteux de la besogne qu'on leur imposait, bien qu'elle ne tint cette fois qu'à assurer l'ordre général.

« La foule, qui était aux abords du monastère, repoussée sur la route de Rennes, s'y est maintenue. Les honnêtes gens étaient tranquilles, attendant que l'opération du crochétage fût terminée, pour protéger les pauvres expulsés, lorsque des bandes de voyous de la pire espèce, obéissant à un mot d'ordre et à des chefs grassement payés, ont bientôt jeté le trouble partout, et attaquant les gens les plus paisibles, les ont frappés avec violence, et même assommés, après avoir enlevé et brisé leurs cannes.

« Nous avons assisté à des scènes ignobles de sauvagerie, et trois malheureux gendarmes, noyés dans cette populace, gênés dans leurs mouvements, ne pouvaient protéger la sécurité des citoyens.

« Plusieurs personnes ont été renversées et blessées. — La troupe essaie de rétablir l'ordre.

« Les officiers qui commandent la troupe déclarent hautement à leurs hommes qu'ils n'ont à recevoir d'ordres que de leurs chefs respectifs. Un commissaire de police veut remettre un prisonnier entre les mains de ce piquet : il lui est répondu que la troupe ne se charge pas de cette besogne-là.

« L'irritation est profonde contre le Préfet, et l'on entendait répéter dans tous les groupes : Voilà bien de quoi nous guérir pour jamais de la République!

« On éprouve des inquiétudes pour la soirée. — Jusqu'à ce moment, la police n'a pu encore pénétrer dans le monastère, où les Pères Capucins sont solidement barricadés.

« M. le Préfet portera la responsabilité des désordres qui désolent notre ville.

« Six gendarmes à cheval gardent la Préfecture. Auraient-ils pour consigne de protéger la précieuse personne du sympathique préfet contre les aimables citoyens que la secte maçonnique paie pour insulter les Capucins et leurs défenseurs?

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que les crocheteurs ne sont rendus qu'à la troisième porte, qui est à l'entrée du vestibule; il leur faudra encore

plus de trois heures pour achever leur dégoûtante besogne.

« Un autre escadron de dragons vient de se rendre et occupe la rue Noire.

« Deux compagnies d'infanterie sortent également de la caserne pour s'y rendre. »

M. Aumont, commissaire de police du 3<sup>e</sup> arrondissement de la ville de Nantes, a envoyé sa démission à M. le ministre de l'intérieur, pour ne pas avoir à participer à l'application des décrets du 29 mars.

On télégraphie de La Rochelle-sur-Yon que M. Reyne, substitut, vient de donner sa démission.

Le commissaire de police de Saint-Brieuc a également donné sa démission.

L'Etoile a reçu les dépêches suivantes :

Cholet, 3 novembre, 10 h. 40, m.

Rien de nouveau chez les Trappistes de Bellefontaine. Le bruit circule depuis hier que les troupes ont été consignées et que M. Benoist, député de Baugé, est chez le sous-préfet. L'exécution des décrets est imminente et aura lieu vraisemblablement demain. Je vous télégraphierai les détails.

Cholet, 3 novembre, 11 h. 30, m.

Cent hommes du 135<sup>e</sup> de ligne, avec vivres et campement pour deux jours, partent à l'instant même pour Bellefontaine. Le quartier entier est consigné. Six cents hommes ont couché la nuit dernière à l'abbaye.

## ANGERS.

Un négociant signale au Journal de Maine-et-Loire le fait suivant :

« Votre journal de samedi exalte à juste titre la noble réponse faite par M. Bergère, serrurier, rue du Dragon, au commissaire du quartier chargé de lui demander son concours pour aider les crocheteurs. Au moment où paraissent ces éloges si justement mérités, un agent de police venait faire à M. Séguin, maître serrurier, rue du Port-Ligny, la même proposition.

« Je suis heureux de vous annoncer que sa réponse fut catégorique, son refus formel. Je m'empressai, à l'annonce de cette nouvelle, d'aller serrer la main de ce brave voisin, qui n'hésita pas à me dire :

« Dix mille francs me seraient comptés pour dix minutes de cette besogne-là, je refuserais encore. »

Une perle ramassée dans le Sicle, qui l'a enchâssée dans un de ses derniers numéros sous le titre de « Fête de David à Angers. »

«... Du moment qu'il n'était point né à Paris, l'illustre statuaire dont l'Anjou célèbre la fête ne pouvait choisir un lieu plus digne de lui... »

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

« Dans une commune que nous ne voulons pas nommer, mais que nos lecteurs reconnaîtront, la gent républicaine était en émoi ces jours derniers.

« Le père de l'honorable prêtre qui dessert la commune étant mort à la suite d'une chute terrible, ses funérailles furent annoncées pour le lendemain matin. La population tout entière, heureuse de montrer à son vénérable pasteur l'affection qu'elle a pour lui, s'appretait à assister au convoi funèbre. La grave question parmi les républicains était de savoir si l'institutrice y conduirait ses élèves; déjà même les fortes têtes du pays machinaient un mauvais tour à la pauvre demoiselle si, par malheur, elle osait suivre à sa dernière demeure les dévouées mortelles d'un homme de bien. « Elle ira », disaient les uns; « elle n'ira pas », répétaient les autres, et avec impatience on attendait.

« Le lendemain, l'enterrement eut lieu, et la victoire resta aux adversaires des curés. L'institutrice n'y alla pas, et fit sa classe, entourée de cinq ou six élèves. Les pères de famille, sachant ce dont est capable le gouvernement actuel envers un pauvre diable de fonctionnaire qui suit le convoi d'un homme religieux, avaient retenu leurs enfants et les conduisaient eux-mêmes, par la main, à la suite du cercueil.

« La vigilance des fonctionnaires républicains est si grande en ces temps de persécution, que M. l'inspecteur de Chinon avait envoyé à M<sup>lle</sup> l'institutrice un télé-

gramme ainsi conçu : « Je vous défends de conduire vos élèves à l'enterrement du père de M. le curé. Signé : L'Inspecteur primaire. »

« Il était bien inutile, monsieur l'inspecteur, de vous déranger; vous auriez pu venir ce jour-là faire votre inspection semestrielle dans la classe; vous auriez trouvé l'institutrice, mais d'élèves, point! Peut-être, qui sait? vous serait-il venu à la pensée d'assister vous-même au convoi funèbre, car vous connaissiez l'homme de bien que la mort avait fauché! »

## RENNES.

On lit dans le Journal de Rennes :

« Les troupes chargées de barrer le passage à la foule qui formait un cortège d'honneur aux PP. Récollets ont croisé la baïonnette à l'entrée de la rue Louis-Philippe et de la rue Saint-François, fermant ainsi toute issue. L'élan de cette foule de plusieurs milliers d'hommes était irrésistible, et il était absolument insensé de songer à l'arrêter avec quelques soldats.

« Dès lors, l'ordre de croiser la baïonnette était inutile et pouvait causer d'irréparables malheurs. En effet, les hommes placés aux premiers rangs, poussés par la foule, étaient forcément portés en avant, et ils étaient précipités sur les baïonnettes. Deux hommes honorables ont été blessés. Un ouvrier a reçu un coup de baïonnette dans la cuisse; une autre personne, dans la main.

« Ces faits ont excité dans la ville la plus vive et la plus légitime indignation. Il est inconcevable qu'un ministre de la guerre puisse donner de tels ordres pour favoriser les crochétages de M. Constans. »

A propos de ces événements, on rappelle que M. André, préfet d'Ille-et-Vilaine, élevé gratuitement au petit séminaire de Metz, avait soin, après le 16 Mai, de se promener dans les rues de Dijon au bras du R. P. Stumpf, recteur des Jésuites? Et maintenant!...

## LE PRIX DES VINS.

Dans ces derniers temps, il s'est traité quelques affaires en vins dans les cantons viticoles du département de la Vienne.

Voici, par région, les prix payés aux vigneron, dit le Journal de la Vienne.

Dans le canton de Neuville, les vins rouges de 1879, de 115 à 125 fr. les 2 hectos 70; vin blanc de 1879, de 55 à 60 fr.; ceux de 1880, de 70 à 75 fr.

A Jaulnay, vins rouges de 1879, de 110 à 120 fr.; ceux de 1880, de 140 à 150 fr.

Dans le canton de Gençay, les vins blancs valent de 70 à 75 fr.

A Mirebeau, on cote : les vins rouges de 1878, 140 fr.; ceux de 1880, 150 fr.; les vins blancs de 1878, 140 fr.; ceux de 1879, 60 fr.; le nouveau de 1880, 80 fr.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — Ainsi que nous l'avions prévu, il y avait foule à la seconde représentation de la Fille du Tambour-Major. La salle était littéralement comble, et bien des personnes n'ont pu y trouver place. Cette soirée a été un véritable triomphe pour les interprètes. On ne se rappelle guère avoir vu pareil succès au théâtre de Saumur. Tout le monde voudra voir et revoir la Fille du Tambour-Major.

En attendant, nous aurons la semaine prochaine une représentation de Faust. Ce soir même, le chef-d'œuvre de Gounod est donné à Angers, pour la rentrée de M<sup>lle</sup> Nau, première chanteuse légère, et de M. Badiati, première basse, avec le concours de M. Genevois, premier ténor, en attendant l'arrivée de M. Degenne, qui vient d'être engagé.

On annonce de New-York qu'une tempête traverse l'Atlantique et arrivera sur les côtes de France du 4 au 6.

## Avis mortuaire.

Les amis et connaissances de la famille Lecluse qui n'auraient pas reçu de lettre d'invitation au convoi funèbre de Madame LECLUSE, née ADELE PICHON, sont priés de se joindre au deuil, qui se réunira à la maison mortuaire, rue Nationale, demain vendredi, à 10 heures du matin, pour se rendre à l'église de la Visitation.

